

RÉSOLUTION 23R-15

Établir des partenariats d'entreprise pouvant soutenir les actions rotariennes à l'échelle mondiale

Soumis par : Rotary club d'Osaka, district 2660 (Japon)

1 ATTENDU QUE, ces dernières années, le Rotary International a établi des
2 partenariats avec l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la
3 Santé et l'UNICEF, ainsi qu'avec d'autres organisations non gouvernementales,
4 pour mettre en œuvre des actions, et se concentre sur le renforcement de ces
5 relations,

6
7 ATTENDU QUE, le résultat naturel de ces partenariats sont des actions rotariennes
8 plus efficaces, en particulier celles relatives aux sept causes prioritaires
9 (anciennement axes stratégiques). Le coût de cette activité étendue augmente
10 cependant également et les membres du Rotary supportent une part
11 disproportionnée du fardeau financier.

12
13 Le Rotary International demande à son conseil d'administration d'établir des
14 partenariats d'entreprise pouvant soutenir les actions rotariennes à l'échelle
15 mondiale.

(Fin du texte)

EXPOSÉ DES MOTIFS

16 De nombreuses entreprises du secteur privé soutiennent le concept de
17 responsabilité sociale des entreprises. Cela est non seulement affiché sur leurs
18 énoncés de mission, mais c'est aussi une norme éthique qu'elles mettent en
19 pratique en versant une partie de leurs bénéfices à des actions sociales.

20
21 Il est probable qu'un grand nombre de ces entreprises seraient intéressées à
22 soutenir des actions en tirant parti du Rotary et de son réseau mondial de clubs et
23 de bénévoles.

24
25 Cultiver de tels partenariats avec des entreprises qui sont prêtes à offrir leur
26 soutien sur une base purement philanthropique aux actions du Rotary à l'échelle
27 mondiale pourrait contribuer à rehausser considérablement le profil du Rotary.

IMPACT FINANCIER

- 1 Si adoptée, cette résolution peut avoir un impact financier pour le R.I. qu'il est
- 2 impossible de déterminer à l'heure actuelle. Le coût dépendra de la portée et de
- 3 l'étendue du soutien que devra fournir le conseil d'administration du R.I.